



Canton de
B0ordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 065-216502260-20230411-2023029-DE



Séance du 11 avril 2023 à 18h

2023/029

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Michel DUHAMEL, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Hélène FRANCES, Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Laetitia CAZABAN

Absents : Bernard LHOSSEIN (pour Denis FEGNE), Philippe SOULE-PERE (pour Jean TRILLE), Caroline ECORCHON (pour Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (pour Hélène FRANCES), Ingrid BOUTARFA (pour Gisèle VINCENT), Stéphanie MARQUEZ, Noémie DEUTSCH

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES Nombre de conseillers en exercice : 23 Date de la convocation : 04 avril 2023

AVENANTS EXTENSION DU CABINET MEDICAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des aménagements sur le bâtiment de la boulangerie.

En effet l'implantation de l'extension du cabinet médical a engendré sur la boulangerie :

- Le bouchage de la fenêtre des toilettes
- L'obligation d'assurer le coupe-feu entre les 2 bâtiments (2 fenêtres du fournil)

Pour ce faire les travaux ci-dessous sont à prévoir :

- SARL BOURDET (charpentier-couvreur) pour la pose d'un vélux = + 2 240,22 € TTC
- SAS BATINOV (plaquiste) pour l'aménagement intérieur du vélux = 510,00 € TTC
- MAB (menuisier) pour la pose de châssis coupe-feu = 3 864,07 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer les avenants précités pour un montant total de 6 614,29 € TTC.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE